

Chronique d'intégré public

INTEGRATION. Voilà un mot qui a été probablement le plus utilisé en politique sociale ou en politique tout court ces dix dernières années. Il est évidemment lié à cet autre mot qui doit égaler en record d'utilisation le précédent : IMMIGRATION.

Que n'a-t-on vu de débats, d'hommes politiques, de spécialistes l'utiliser ce mot !

Est-on parvenu à une synthèse ? Certainement pas.

Nul ne peut prétendre être parvenu à résoudre l'alchimie dont procède ce mot.

Il est très souvent connoté de manière péjorative ou négative : difficile intégration, non intégration, impossible intégration...

Il est pourtant indissociable de l'autre volet de la réflexion : l'accueil, l'acceptation ou tout simplement la tolérance.

Les deux vont de pairs. Les distinguer serait une erreur (si souvent commise).

Ce n'est que très récemment qu'a commencé à sourdre une discussion sur le thème.

Certains s'en étaient déjà soucié avant : les anglo-saxons l'appelaient « Affirmative action ».

On l'appelle ici la « discrimination positive ». Et nous voilà repartis sur le débat : pour ou contre ?

Le débat est faussé dès le départ. Il ne suffit pas d'accoler un mot à discrimination pour renvoyer chacun à son foyer ! Le terme de discrimination est tellement insupportable en soi qu'il est impensable d'en user si ce n'est pour la dénoncer, cette discrimination.

Il me semble que le cœur de ce problème réside dans l'application des lois, tout simplement...

Jetons tous nos efforts pour une application efficiente et efficace de ces lois. Cessons de palabrer, de disperser notre énergie sur une idée qui s'avère être un leurre.

Communautarisme ? Unité républicaine ? Encore un écueil qu'il s'agit de surmonter.

Ici, à nouveau, gardons-nous de déclarations par trop hâtives quant aux formules utilisées.

Exigeons un débat sain, un débat clair sur le sujet. D'évidence, il ne l'est pas. Pourquoi ?

Il est probablement encore trop tôt pour apporter des solutions précises eu égard à l'évolution des communautés dites « étrangères » sur le sol national (crainte de l'islamisme, mesures coercitives renforcées...). Il est en revanche urgent de considérer les différentes appartenances comme un tout, comme une communauté d'individus qui vit selon des modes de vie culturels qui, oui, peuvent être variés. Nous n'allons tout de même pas nous plaindre de cette diversité, une diversité parfois bien admise ailleurs.

Pour autant, certains ferments contribuent à plus de sérénité qui doivent être bel et bien acceptés. Il me semble que la Laïcité est un des fondements de la bonne entente entre tous.

Mais il faut faire usage de plus de pédagogie pour expliquer ce qu'elle recèle d'exceptionnel en elle.

La Laïcité, ce n'est pas l'intolérance, bien au contraire, c'est la tolérance dans son acception la plus juste, la plus noble, la plus adéquate à permettre le principe d'égalité comme principe fondateur d'une nouvelle société.

Egalité et légalité (pour rejoindre le propos ci-dessus) doivent cohabiter. Ces deux valeurs étaient déjà chères aux Anciens, en référence aux auteurs cités dans une contribution d'un camarade sur ce site.

Soyons vigilant quant à la légalité, elle seule autorise l'égalité.

D'aucuns pourraient penser que je m'éloigne de mon sujet : il n'en est rien !

L'intégration doit toujours être forgée par d'autres critères que ceux de l'intégration sociale, économique, culturelle.

A cet égard, l'intégration purement politique constitue à mon sens très certainement le viatique moderne vers l'intégration tout court.

Certains se complaisent en dénigrant les opérations qui appellent aux inscriptions sur les listes électorales. Elles sont taxées de puérilité, d'opérations partisans.

C'est pourtant un sujet on ne peut plus sérieux. Il devient même crucial aujourd'hui. Même s'il ne vise qu'une composante de notre société d'immigrants- celle des « bien nés » et des « bien naturalisés ». Cette composante est primordiale, non seulement vis-à-vis de ses aspects quantitatifs mais pour son rôle d'exemplarité qu'elle pourrait suggérer.

S'inscrire, voter. Ce sont des droits, des droits qui s'inscrivent dans le diptyque Droits-Devoirs. Gageons que cette rationalisation politique ouvrira de nouvelles portes dans notre pays.

Peu importe, j'allais dire, les formes qu'elle prend : actions d'associations et/ou de « people » ; joutes radiophoniques pour concourir au record de nouvelles inscriptions entre cités... L'essentiel est de le faire.

Chacun doit prendre en main son destin politique (en tant qu'habitant de la Cité- au sens large du terme), puisque c'est de cela dont il s'agit encore une fois. A charge pour l'individu de pérenniser son action par l'éducation politique qu'il convient d'acquérir (encore un thème défendu par les Anciens- Platon, Aristote ou par les Modernes –Hobbes). C'est à ce moment précis qu'il aura conscience de détenir certaines cartes entre ses mains, des cartes pour approuver ou sanctionner.

Cette prise de conscience est indispensable : elle permettra à l'individu de devenir citoyen et citoyen se conjugue au pluriel, mais le pluriel comme principe d'égalité.

Le droit l'affirme : un citoyen est égal à un autre (au moins sur le principe).

Je conclurai en empruntant à nouveau à un auteur cité aussi dans la même contribution mentionnée plus haut.

Elle est, me semble-t-il, révélatrice très certainement de ces fâcheux épisodes de Novembre 2005.

« Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux ; car, recouvrant la liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou l'on ne l'était point à la lui ôter » (Rousseau, « Du contrat social », livre I, chapitre I).

Azzedine Laabar